

LE MÉTIER D'AGENT DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

Formation professionnelle

2 jours

DÉCHETS - PROPRETÉ



.....
www.irfedd.fr
.....



Les activités de formation du CFME, Centre de Formation aux Métiers de l'Environnement, sont poursuivies par l'IRFEDD, Institut Régional de Formation à l'Environnement et au Développement Durable, à compter du 1er janvier 2019.

OBJECTIFS :

- Savoir répartir les tâches de l'équipage en fonction du type de véhicule de collecte de déchets (VCD) et des caractéristiques géographiques de la collecte ; mettre en œuvre les mesures et dispositifs de sécurité nécessaires pour maîtriser les risques relatifs à la santé et la sécurité ; se comporter efficacement lors d'une interpellation par un usager ; dans le cadre d'un service public.
- À l'issue de la formation, être capable de décrire les caractéristiques du service public de collecte des déchets ménagers ; de décrire les répartitions de tâche en fonction du type de collecte ; de décrire les mesures de protection collective et individuelle à mettre en œuvre ; de décrire des attitudes efficaces en situation de communication avec les usagers.

PROGRAMME DÉTAILLÉ :

Le service public de collecte des déchets (2h)

- Définition,
- Autorité organisatrice,
- Régie et marchés,
- Contrôle.

La gestion des déchets par la collectivité (4h)

- Les sortes de déchets (inertes, dangereux, non dangereux) ;
- Les principes qui fondent la réglementation :
 - » pollueur-payeur,
 - » subsidiarité appliquée aux ménages,
 - » responsabilité élargie du producteur,
 - » prévention de la production des déchets ;
- Les modes de collecte :
 - » la participation des usagers au service public : du porte à porte aux points de regroupement ;
 - » les contraintes et les avantages des types de VCD et de lève-conteneurs ;
 - » les flux ;
- La valorisation des déchets :
 - » matière, biologique, énergétique.

Comment s'occuper des usagers ? (2h)

- La situation normale : information ;
- Les situations dégradées : contestations, agressions verbales ;
- Les situations de danger : injures, menaces, coups ;

- Les outils : une communication efficace, des consignes de danger, le soutien de l'employeur.

La sécurité au travail (3h)

- Commentaire de la recommandation de la Cnamts collecte des déchets ménagers (R 437) ;
- Les exigences du Code du travail sur le matériel, les consignes de travail et la qualification des agents de collecte ;
- Rôle, missions et responsabilités
- Pour chacun des 3 domaines : matériel, usagers, déchets : tâches, attitudes efficaces, qualités personnelles requises.
- Commentaire du livret sécurité du Snad : collecte de déchets ménagers.

*

Méthodes et moyens de formation

- Exposés à partir d'un manuel «à trous» qui permet au participant de limiter sa prise de notes.
- Distribution du livret du Snad.

Vérification des compétences acquises

- Questionnaire à choix multiples.

ANIMATION : (selon disponibilité)

Florian ANDRÉ (Responsable du Département Espace publics d'une ville de 33 000 hab.)

Jean-Claude BARK (Directeur de la propreté et du cadre de vie d'une ville de 50 000 hab.)

Georges NUNES (Responsable de régie collecte et nettoyage d'une ville de 50 000 hab.)

PUBLIC :

- Agents des services de collecte : conducteurs, équipiers.

DURÉE, LIEU :

- 2 jours, session intra-entreprise dans vos locaux

PRÉ REQUIS CONSEILLÉ :

- Aucun